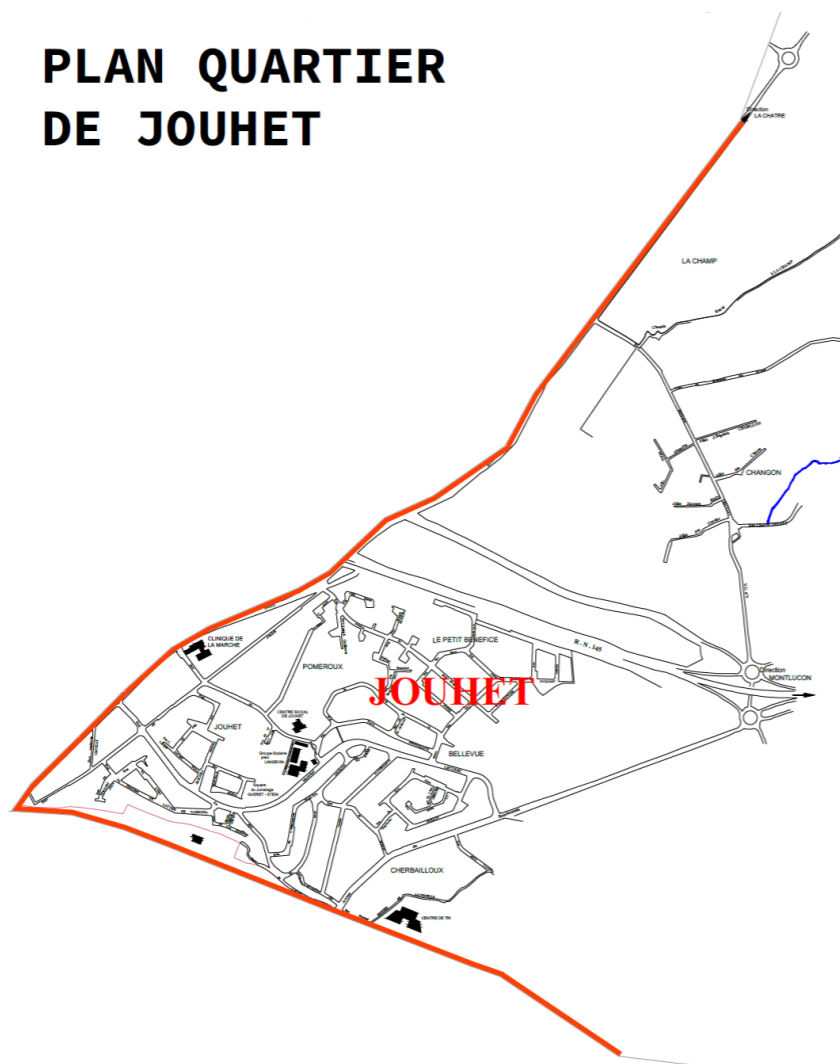


# Conseil de Quartier de JOUHET

## Bilan de septembre 2021 à juin 2023

PLAN QUARTIER  
DE JOUHET



Assemblée Générale, le Mardi 12 septembre 2023  
Salle de JOUHET

# Conseil de Quartier de Jouhet

## Compte rendu d'activités

- **Assemblée Générale**, le samedi 18 septembre 2021 pour installer les trois collèges composés de :
  - 8 habitants + 4 élues + 1 association

A la première réunion de quartier, il a été élu parmi le collège des habitants un président, une vice présidente, un secrétaire et une secrétaire adjointe + une présentation de l'organigramme de la Ville de Guéret et des dossiers en cours.

+ **Une réunion de la commission de la coordination des CdQ** pour valider sur le site de la Ville la présentation et le fonctionnement des conseils de quartiers et des projets émanant de chaque conseil de quartier.

# Conseil de Quartier de Jouhet

## Compte rendu d'activités

- **8 réunions de quartier** ont été organisées pour traiter différents sujets placés à l'ordre du jour, à savoir :
  - Réflexion sur le réaménagement du carrefour (entre l'avenue du Bourbonnais et la rue du Maréchal Leclerc)
  - Dossier EVOLIS 23 (Questions et remarques traitement des déchets)
  - Points sur les travaux sur la Ville (Piscine, Musée, zone 30...)
  - Festivités d'été à Guéret
  - Problèmes d'incivilités, cambriolages
  - Proposition de cérémonie de commémoration des 80 ans de la mort de Jean Moulin à la stèle (Gravures à restaurer)

# Conseil de Quartier de Jouhet

## Compte rendu d'activités

- **Participation à trois réunions avec l'ensemble des conseils de quartiers :**
  - Avec EVOLIS 23 sur la gestion des déchets sur la ville et les solutions à trouver et une autre sur l'application de la TEOMI et la TI,
  - Avec l'Agglo du Grand Guéret sur la prise de la compétence de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

# Conseil de Quartier de Jouhet

## Réception des demandes individuelles

- 4 demandes sur la propreté ont été adressées au service nettoyage
- 7 demandes concernant la sécurité sur la voie publique ont été signalées pour traitement auprès du service tranquillité publique
- 1 demande concernant de la voirie a été adressée au centre technique municipal pour apporter une réponse à la demande

**+ Deux balades urbaines** réalisées pour photographier et faire remonter au service concerné de la Ville les dysfonctionnements rencontrés lors de notre sortie.

(Voirie, circulation, propreté...)



# Conseil de Quartier de Jouhet

## Réalisation de plusieurs manifestations

- Information pour participer à la Fête des voisins



- Le cinéma prend l'air dans mon quartier le 28 août 2023



Anima - Ville de Guéret en partenariat avec le cinéma Le Sénéchal et les Conseils de Quartier présentent

## LE CINÉMA PREND L'AIR DANS MON QUARTIER ! 2023

**CHANGEMENT DE DATE !**

**Jouhet**  
Lundi 28 août  
**MAISON DE RETRAITE**  
Plaine de jeux Paul Langevin

**21H00 GRATUIT TOUT PUBLIC**

DE 21H00 À 21H45  
**JEU BLIND-TEST**  
Places de cinéma et affiches à gagner

**SUR PLACE :**  
Boissons + confiseries

Pensez à vos coussins, sièges, plics...

**EN +**  
Jeudi 24 août  
**ADIEU LES CONS**  
Jardin du Musée Guéret

+ d'infos : [www.cinema-senechal.com](http://www.cinema-senechal.com) et [www.ville-gueret.fr](http://www.ville-gueret.fr)

**ANNULATION EN CAS DE MAUVAIS TEMPS**

# Les Conseils de Quartiers – Fonctionnement

## Les missions du conseil de quartier

- Tenir des réunions de quartier au moins une fois par trimestre,
- Impulser des projets à l'échelle de son quartier,
- Informer les élus des besoins des habitants du quartier,
- Relayer les informations ou les réponses apportées par la municipalité aux problématiques du quartier,
- Contribuer à l'animation du quartier en participant à des projets en liaison avec les actions municipales ou le monde associatif et/ou en initiant des projets en fonction des besoins du quartier (animation et vie sociale),
- Participer à la construction des projets du quartier dans les différentes phases du projet : diagnostic, conception, réalisation et évaluation le cas échéant.

# Les Conseils de Quartiers – Fonctionnement

## Nombre, qualité des membres et mode de désignation

### Le conseil de quartier est composé de :

- 4 élus désignés par le conseil municipal
- De 8 à 15 habitants dont 1 président et un secrétaire
- Jusqu'à 4 représentants d'associations reconnues pour leur action dans le quartier ou sur la ville. Une association ne peut siéger que dans un seul conseil de quartier.
- Jusqu'à 2 représentants de commerçants ou artisans
- AnimA
  
- Pour être candidat, il faut avoir au minimum 16 ans, résider ou travailler dans le quartier, ou être membre d'une association active sur le quartier ou la ville, et s'engager à œuvrer dans l'intérêt général de la ville, du quartier et des habitants et à signer la charte de la démocratie participative locale.
  
- Les habitants sont désignés sur la base du volontariat et sur inscription. Dans le cas d'une démission, le membre démissionnaire sera remplacé par cooptation.  
Dans le cas où il venait à avoir plus d'inscrits que de besoins, une sélection sera effectuée en tendant vers les principes de pluralité et de parité.



# Les Conseils de Quartiers – Fonctionnement

## Nombre, qualité des membres et mode de désignation

- **Membres invités**

- À la demande du conseil de quartier, des membres invités peuvent être amenés à participer à une réunion en fonction de l'ordre du jour.

- **Durée du mandat**

- Hormis les élus municipaux désignés sur la durée de leur mandat, les membres sont élus pour deux ans. Toutefois, en cas d'absence injustifiée de plus de 6 mois, et en concertation avec le membre concerné, sa démission pourra être acceptée ou son remplacement prononcé.

- **Présidence des conseils de quartier**

- Le conseil de quartier est présidé par un habitant, le compte-rendu est rédigé par le secrétaire.

- **Ordre du jour**

- L'ordre du jour du conseil de quartier est Co-construit par les membres à la fin de chaque réunion.

# Les Conseils de Quartiers – Fonctionnement

## Moyens mis à disposition par la Municipalité

- Un agent municipal coordinateur est mis à disposition des conseils de quartier.
- Une adresse e-mail est mise à disposition de chaque conseil de quartier et sera gérée par le coordinateur (ex : quartier@ville-gueret.fr). Chaque message est transféré dès réception par e-mail au président du quartier et à ses secrétaires. Ils sont ensuite listés dans un tableau de bord de suivi pour être examinés à la prochaine réunion de quartier.
- Un panneau d'affichage spécifique est mis à disposition dans chaque quartier.
- Une page dans le bulletin municipal est consacrée aux travaux menés par les conseils de quartier.
- Une section spécifique aux conseils de quartier est mis à disposition sur le site internet de la Mairie.
- Un dossier de conseiller de quartier est remis à chaque conseiller, comprenant le trombinoscope des conseillers, un plan de leur quartier, l'organigramme de la Mairie et de ses services, ainsi que celui de l'Agglomération et la répartition des compétences entre les deux collectivités.
- Une fiche outil pour l'organisation des réunions et une fiche d'aide pour l'écriture de projet.

# Les Conseils de Quartiers – Fonctionnement

## Le conseil municipal citoyen

- Composé de 2 représentants de chaque quartier du collège habitant et du collège commerçants et artisans (1 titulaire, 1 suppléant).
- Ces représentants participeront à chaque conseil municipal avec un espace de parole qui leur sera dédié en fin de séance et la possibilité de s'exprimer sur les dossiers évoqués.

*NB : Leur participation au conseil municipal ne leur donne pas de droit de vote.*

# Actions Quartiers



## Son fonctionnement

- **Cette association a pour objet de :**
  - Coordonner, mutualiser et soutenir les actions d'animations et de développement des quartiers de la Ville de Guéret,
  - L'association Actions Quartiers s'appuie sur un Conseil d'Administration qui assure la gestion de la structure conformément aux statuts.
  - Il est composé de 21 membres (5 président(es) et 3 membres de chaque conseil de quartier + le Maire ou son représentant.
  - Un bureau est désigné pour préparer les conseils d'administration, il est composé d'un(e) président(e), un(e) vice-président(e), un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e), un(e) trésorier(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e).
  - Son assemblée générale s'organise après la désignation des président(es) des 5 conseils de quartiers.